



**Rapport d'activités
de l'Association des Femmes
Avocates du Bénin
(AFA-B)**

2013 - 2017

A decorative graphic at the bottom of the page, consisting of a wavy, multi-colored band in shades of purple, pink, and blue, set against a white background.

SOMMAIRE

Sigles et Abréviations	1
Mot de la Présidente	2
Présentation d’AFA-B	3
Notre parcours	4
Assistance Judiciaire et juridique	5
Vulgarisations des textes de lois	10
AFA-B, au service de la communauté et engagées pour un monde de justice	12
Nos contacts	16
Remerciements	

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFA-B : **A**ssociation des **F**emmes **A**vocates du **B**énin

CIPCRE : **C**ercle **I**nternational pour la **P**romotion de la **CR**Eation

ONG : **O**rganisation **N**on **G**ouvernementale

UNICEF : **U**nited **N**ations of **I**nternational **C**hildren's **E**mergency **F**und / Fonds
des Nations unies pour l'enfance

MOT DE LA PRESIDENTE D'AFA-B



Maître Alexandrine SAÏZONOU - BEDIE
Présidente de l'AFA-B

Depuis sa création en 2013 l'Association des Femmes Avocatesses du Bénin (AFA-B) s'est fixée comme but principal d'atteindre les objectifs suivants :

1. Promouvoir l'éthique dans les professions libérales
2. Défendre les droits humains et plus particulièrement
 - a) les droits de la femme et de l'enfant pour assurer leur survie, développement et épanouissement ;
 - b) Œuvrer à la mise sur pied de mécanismes de protection de la femme et de l'enfant contre les mauvais traitements, les situations de conflit et de guerre, l'esclavage moderne, l'exploitation économique et sexuelle, etc.

3. Réaliser des périodiques, publications et autres supports d'informations sur la situation des droits de l'Homme et plus généralement promouvoir le droit positif béninois.

Elle se donne les moyens d'atteindre ces objectifs à travers les activités d'assistance juridique et judiciaire tant aux mineurs qu'à leurs parents ainsi que celles qui sont relatives à la sensibilisation de la population et ceci en collaboration avec les ONG locales de défense des droits des enfants et notamment avec l'appui de l'UNICEF dans quatre (04) départements du Bénin : l'Atlantique, le Littoral, le Zou et le Borgou.

Au cours de ces quatre (04) années d'existence et grâce à ces différentes activités, AFA-Bénin a apporté son assistance juridique et judiciaire ensemble à une frange de la population à savoir les enfants victimes ou en conflit avec la loi, les femmes victimes de violences basées sur le genre et les citoyens béninois indigents qui ont besoin d'assistance juridique et judiciaire.

Ce travail a été réalisé grâce à l'assistance des autres acteurs de la justice, les avocats du Barreau du Bénin qui adhèrent aux objectifs de l'association et l'engagement d'une équipe de juristes dynamiques et dévoués.

Mais il reste encore beaucoup à faire tant que les droits des femmes et des enfants mineurs, victimes de toutes sortes de violences seront bafoués et qu'un enfant se retrouverait en conflit avec la loi.

Nous aimerions continuer d'assister les mineurs et leurs parents au cours des années à venir et à sensibiliser la population sur leurs droits afin qu'ils en exigent le respect. Nous aimerions aussi élargir nos actions à d'autres départements du Bénin qui ne sont pas encore couverts par nos activités.

Pour atteindre ses objectifs nul ne sera de trop. Nous voulons que vous portiez avec nous cet espoir d'un Bénin où nos enfants, nos sœurs, nos mères ne seront plus victimes de violences et s'ils venaient à en souffrir qu'ils aient l'accès facile à la justice.

Je vous remercie

L'Association des Femmes Avocates du Bénin est une association légalement enregistrée au Bénin depuis le 28 Mai 2013. Depuis sa création AFA-B s'évertue à faire respecter les droits de l'enfant et de la femme au Bénin.

Notre vision

Promouvoir les droits de l'enfant et de la femme afin de garantir leur survie et leur développement.

Notre méthodologie

Nous mettons l'accent sur :

- ✓ *L'assistance juridique et judiciaire aux femmes, enfants et personnes indigentes ;*
- ✓ *La vulgarisation des textes de lois ;*
- ✓ *Les actions à l'endroit des populations pour les amener à un changement de comportement et de mentalité à travers des sensibilisations.*

Equipe d'AFA-Bénin

Les activités d'AFA-B n'ont pu se réaliser sans le concours d'une équipe de professionnels dynamiques et dévoués toujours disponibles pour la noble cause des personnes vulnérables. AFA-B a :

- ✓ Une secrétaire juriste ;
- ✓ Un Collaborateur juriste à Parakou ;
- ✓ Un Collaborateur juriste à Abomey ;
- ✓ Un Collaborateur juriste à Abomey-Calavi ;
- ✓ Un Collaborateur juriste à Cotonou ;
- ✓ Un collaborateur juriste assistant de la Coordinatrice du projet qui est la présidente de l'AFA-B.

L'AFA-B engagée depuis 04 ans pour l'accès à la justice aux personnes vulnérables



2017

- Renforcement des activités de Consultations juridiques gratuites, de sensibilisation grand public, d'assistance juridique et judiciaire aux mineurs dans les juridictions de Cotonou, Abomey-Calavi, Abomey et Parakou .

2016

- Consultations juridiques gratuites dans les juridictions de Cotonou, Abomey-Calavi, Abomey et Parakou
- Sensibilisation grand public à Parakou, Abomey, Abomey-Calavi et Cotonou
- Assistance Juridique aux mineurs victimes ou en conflit avec la loi lors des déferments
- Assistance Judiciaire aux mineurs devant les juridictions, cabinets d'instruction et devant les juridictions correctionnelles pour mineurs

2014

- Consultations Juridiques gratuites, assistance juridique et judiciaire aux femmes, enfants et personnes vulnérables.
- Vulgarisation des textes de lois.

2015

- Focalisation sur l'assistance juridique aux enfants en conflit avec la loi et enfants victimes de violences
- Etude sur la situation des enfants en conflit avec la loi et celles des enfants victimes de violences
- Sensibilisation grand public à Cotonou, Abomey- Calavi et Abomey

Pour atteindre les objectifs de l'AFA-B qui est de : « *Promouvoir les droits de l'enfant et de la femme afin de garantir leur survie et leur développement* », des actions d'assistance juridique et judiciaire aux enfants, aux femmes et personnes vulnérables ont été menées.

En début d'exercice, AFA-B a immédiatement pensé à des consultations gratuites pour la communauté Béninoise organisées tous les mercredis de 15h - 17h au Tribunal de Cotonou, les jeudis de 15h - 17h au Tribunal d'Abomey-Calavi et une fois par mois à Parakou et Abomey pour répondre au besoin de conseils juridiques des populations qui n'ont pas les moyens de se payer un Avocat.



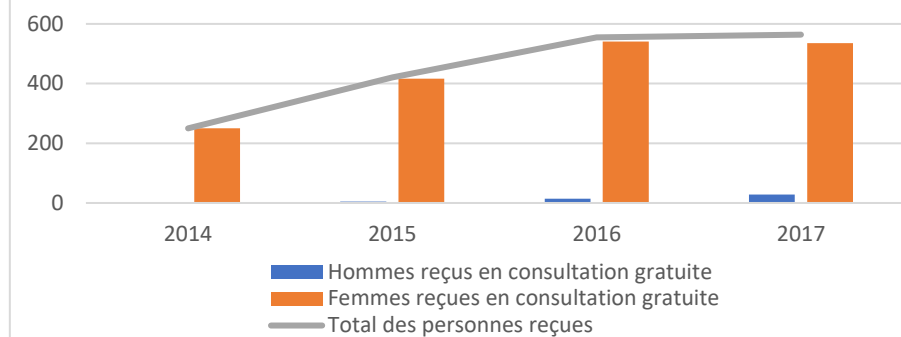
Elle apporte également aux enfants en conflit avec la loi souvent négligés par leurs parents, une fois dans nos maisons d'arrêt une assistance judiciaire et juridique. Lesdits enfants sont informés de la procédure devant les juridictions, ils sont assistés et défendus devant les juridictions où ils répondent des faits qui leurs sont reprochés. Les enfants victimes de violences ne bénéficient d'aucune attention et sont perdus lors de la présentation des personnes au parquet. Les membres de l'AFA-B assistent lesdits enfants et leurs parents aussi bien au parquet que devant les juridictions.

Au terme de ces consultations et assistances, on peut dénombrer :

- En **2014**, **95** consultations juridiques gratuites offertes par AFA-B, environ **250** femmes ont été assistées et sensibilisées sur leurs droits et ceux de leurs enfants ;
- en **2015**, **421** personnes ont été reçues en consultations gratuites dont **05** hommes ;
- en **2016**, **555** personnes ont été reçues en consultations gratuites dont **14** hommes.
- en **2017**, **564** personnes ont été reçues en consultations gratuites dont **28** hommes.

Au total, 1743 femmes et 47 hommes ont été reçus en consultations gratuites.

Consultations gratuites



- En **2014**, **155** personnes ont été assistées gratuitement devant différentes juridictions de jugements et cabinets d’instruction du Bénin ;
- En **2015**, **88** personnes ont été assistées gratuitement devant différentes juridictions de jugement et Cabinet d’instruction du Bénin ;
- En **2016**, **99** personnes ont été assistées gratuitement devant différentes juridictions de jugement et Cabinet d’instruction du Bénin ;
- En **2017**, plus de **196** personnes ont été assistées gratuitement devant différentes juridictions de jugement et Cabinet d’instruction du Bénin ;

Avec 396 dossiers d’adultes présentés au total, 145 jugements ont été rendus avec réparations des préjudices subis.

Quant aux mineurs en conflit avec la loi, on note qu’:

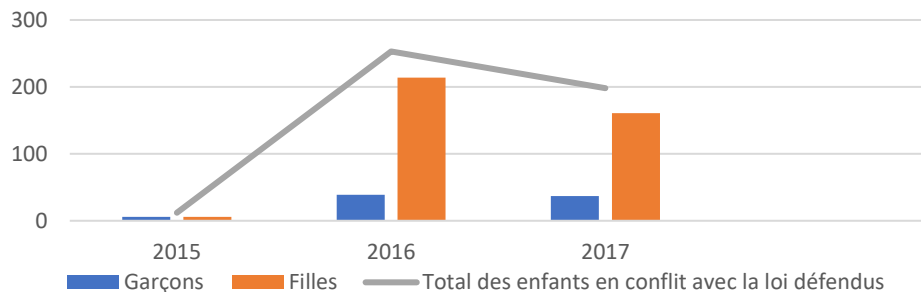
- En **2015**, **12** enfants en conflits avec la loi dont **6** filles et **6** garçons ont été défendus ;
- En **2016**, **253** enfants en conflits avec la loi dont **39** filles et **214** garçons ont été défendus ;
- En **2017**, **198** enfants en conflits avec la loi dont **37** filles et **161** garçons ont été défendus ;

S’agissant des enfants victimes de violences, on note que :

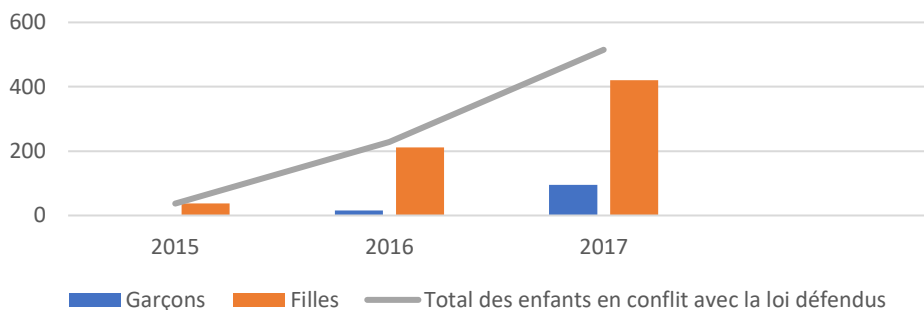
- En **2015**, **37** filles mineures victimes ont été défendues ;
- En **2016**, **228** enfants dont **212** filles et **16** garçons ont été défendus ;
- En **2017**, **515** enfants dont **420** filles et **95** garçons ont été défendus.

Sur les 780 enfants victimes de violences, 214 dossiers les concernant ont été vidés et 256 dossiers sont encore pendants devant les différentes juridictions de jugements et cabinets d’instructions.

Défense des enfants en conflit avec la loi



Défense des enfants victimes de violences



A ce jour, plus de 893 enfants ont été conseillés juridiquement lors des consultations gratuites, activités de sensibilisation et déferrements.

- Plus de **500** femmes environ et **60** hommes ont aussi été reçus et conseillés sur les questions de violences dont ils sont victimes ou dont sont victimes leurs enfants.

Tous ces dossiers ont été suivis par les membres de l'**AFA-B** avec l'appui technique et financier de l'**UNICEF** pour ce qui concerne l'assistance juridique et judiciaire des enfants en conflit avec la loi et ceux victimes de violences.

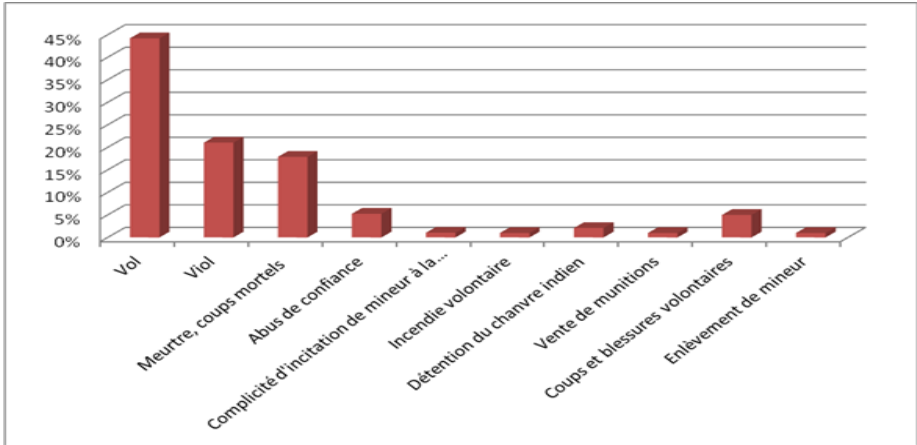


&



En 2015, pour avoir une vue d'ensemble sur la situation des enfants en conflit avec la loi, un état des lieux a préalablement été fait et a permis de révéler les infractions les plus courantes commises répertoriées comme suit :

Graphe N°1 : Répartition des mineurs en conflit avec la loi selon les infractions commises



Source : Enquêtes (juillet 2015)



Lors de nos enquêtes, nous avons également constaté que l'instruction des dossiers impliquant les mineurs durait en moyenne trois (03) ans. Cette situation est parfois la conséquence du fait qu'une fois remis en liberté, les enfants ne se rendent plus disponibles pour la continuation de la procédure. Parfois, ce sont les parties civiles qui se désintéressent complètement des dossiers une fois que le mis en cause a été déposé.

A cela, il faut ajouter quelques difficultés liées aux dysfonctionnements des tribunaux, les grèves récurrentes des acteurs de la justice et à d'autres circonstances relatives à l'administration de la justice.

En dehors des enfants en conflit avec la loi, l'état des lieux a permis de recenser les enfants victimes de violences. Nous avons pu nous rendre compte que beaucoup de mineurs sont victimes de différentes formes de violences telles que :

- *Toutes les formes d'agressions sexuelles* : viol sur mineure, excitation de mineure à la débauche, mariage forcé ; Nous avons connu le cas d'un seul enfant garçon victime de viol par son répéteur ;
- *Les violences physiques* : maltraitance, coup et blessures volontaires ;
- *Quelques cas de trafic d'enfant et d'infractions* assimilées comme le déplacement illégal de mineur avec ou sans violence.



Cette enquête a aussi permis de constater également que beaucoup de petites filles âgées de 3 à 15 ans sont victimes d'agressions sexuelles. Certaines victimes se sont retrouvées enceintes, d'autres garderont certainement les séquelles sur du long terme.

Dans tous les cas, nous avons constaté que les enfants victimes des violences sous quelque forme que ce soit ne bénéficient d'aucune prise en charge de la part de l'Etat. Or, il s'agit généralement de filles issues de familles défavorisées de sorte que les revenus modestes ou presque inexistants des parents ne leur permettent pas d'offrir un traitement médical adapté aux besoins de l'enfant victime. Cette situation laisse craindre que certaines victimes traînent le traumatisme qui leur a été causé pendant de longues années ce qui peut impacter négativement sur leur comportement social lorsqu'elles vont atteindre la majorité.

Néanmoins à travers l'activité d'assistance juridique et judiciaire aux enfants victimes de violences menée, on peut se réjouir de l'intérêt que les parquets et même les juges pour mineurs montrent pour soutenir AFA-B dans ce combat.

Il faut relever avec satisfaction que des peines d'emprisonnement ferme sont de plus en plus prononcées contre les auteurs des violences sur la personne des mineurs. Mais il faut se réjouir également des condamnations civiles en vue de la réparation du préjudice souffert par les enfants victimes. Dans ce sens, **on peut noter avec satisfaction que les réparations civiles se situent dans la fourchette de 500 000 FCFA pour les violences physiques et de 500 000 à 2 000 000 FCFA pour les violences sexuelles.**



Cette fermeté dans l'expression de l'autorité judiciaire en plus de sa valeur pédagogique peut produire un effet dissuasif sur les populations et aider efficacement à un rapide changement de mentalité.

A chacune de ces occasions, les membres de AFA-Bénin ne manquent pas de fournir les informations et de donner les conseils juridiques aux enfants en conflit avec la loi non détenus et aux enfants victimes de violences ainsi qu'à leurs parents dans les cadres aménagés à cet effet dans les Tribunaux Amis des Enfants du Bénin.

Aussi des activités intensives de vulgarisation des textes de loi ont été organisées par AFA-B toujours dans le but de donner des informations fiables sur ce qui est prévu par les textes et contribuer à progressivement faire disparaître la passivité des populations vis-à-vis des abus perpétrés.

**Association des Femmes Avocats du Bénin
en partenariat avec l'UNICEF en campagne
contre les violences faites aux enfants**
*Disent non à toutes les formes de violences,
sensibilisation sur les droits des l'enfants*

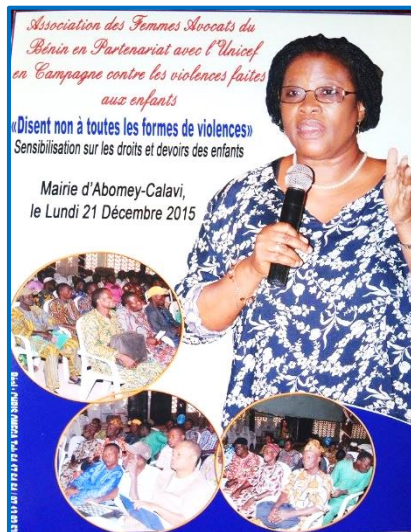
A photograph of three women sitting at a table covered with a white cloth. The woman on the left is wearing a white shirt and sunglasses. The woman in the middle is wearing a purple patterned top. The woman on the right is wearing a leopard print top and sunglasses. There are papers and a pen on the table. In the background, there are posters and a banner. A logo with a scale of justice and the word "JUSTICE" is visible in the bottom right corner of the image.A logo featuring a scale of justice inside a green laurel wreath, with the word "JUSTICE" written in a banner below it.

VULGARISATION DES TEXTES DE LOI

Il est constaté curieusement que les phénomènes dont la prévention et la répression sont voulues par le législateur, restent encore très ancrés dans les pratiques et les comportements des populations. Cette situation semble être le résultat d'une mauvaise connaissance des textes par les populations. En vue de permettre à la population Béninoise d'avoir les bonnes informations, et être imprégnée des textes de loi, les actions suivantes ont été menées :

- De 2014 à 2016, **plus d'une cinquantaine** d'émissions sur les droits de l'enfant ont été organisées sur les chaînes de radio et de télévisions du Bénin afin de sensibiliser et d'expliquer aux béninois les droits et devoirs de ceux-ci dans un langage accessible à tous. Il s'agit notamment de :
 - l'ORTB sur l'émission "EKAARO" ;
 - CANAL 3 sur l'émission DURA LEX SED LEX de Actu Matin,
 - Radio TADO FM
 - Radio ADO FM
 - "DOYI DOSLO"
 - Radio Bénin (Alafia)

Ces émissions ont permis de toucher et d'informer des milliers d'habitants du Bénin sur les droits non seulement de l'enfant, mais également de la femme.



Aussi, plusieurs sensibilisations ont été menées, toujours dans le but de vulgariser les textes de loi de 2014 à 2016 :

- 6 séances de sensibilisation ont été animées en partenariat avec l'Institut des Filles Marie Auxiliatrice (Sœurs Salésiennes de Don Bosco) au profit des femmes des groupements sur les droits des femmes : **violences faites aux femmes, droit de la famille, succession** ;
- De 2015 à 2016 **une quinzaine de sensibilisations grand public** ont été animées à l'endroit des usagers du marché Dantokpa, femmes du marché Dantokpa, femmes battantes de Togbin, aux chefs d'arrondissement, les chefs quartiers et autres responsables administratifs et aux élèves de différentes écoles dans les villes de Cotonou, Abomey et Parakou sur les textes qui protègent les enfants notamment **la loi n°2015-08 du 08 Décembre 2015 portant code de l'enfant en république du Bénin**.

Ces sensibilisations sur les droits et devoirs des enfants ont été organisées en partenariat avec deux (02) ONG de protection des droits des enfants à savoir l'ONG GEROD et l'ONG CIPCRE-BENIN avec l'appui technique et financier de l'UNICEF.



Toujours dans le but de contribuer à l'appropriation des textes relatifs à l'enfant et aux femmes. **AFA-B** a organisé et participé à des ateliers et séminaires avec diverses structures :

En 2014

- AFA-B a organisé un **Atelier de réflexion sur les 10 ans d'application du Code des Personnes et de la Famille au Bénin** : Bilan et Perspectives à Cotonou. Tenu le 28 juillet 2014 au Centre de Document et d'Information Juridique de Cotonou, il a permis de mobiliser des acteurs de la Société civile, des magistrats, huissiers, greffiers, avocats, Officiers de Police Judiciaire, Organisations de protection des droits de l'enfant, Ministère de la Justice, Ministère de la Famille. Cet atelier a permis d'effectuer de riches échanges et d'aboutir à des recommandations pour l'amélioration de l'application du code.



AFA-B a également été invitée à plusieurs activités organisées par les ONG qui interviennent dans la défense des droits humains :

- **WILDAF et Solidarity For African Women's Rights:**
 - pour la formation des juristes sur l'utilisation du Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;
 - pour la validation des projets de décret d'application de la loi n°2011-26 du 09 janvier 2012.
- **UNICEF et le Ministère de la Justice pour :**
 - la validation d'un schéma type des Tribunaux Amis des Enfants (TAE) ;
 - la revue annuelle du programme de protection.
- **l'Office Central de Protection des Mineurs (OCPM) :**
 - pour le lancement du projet d'extension de l'OCPM aux autres départements du Bénin ;
 - pour l'élaboration des procédures opérationnelles en matière de protection des enfants et des familles.
- **Social Watch :**
 - pour l'échange et la diffusion d'informations vers les citoyens sur la régulation et le suivi des marchés publics au Bénin ;
 - pour l'élaboration des procédures opérationnelles en matière de protection des enfants et des familles.

En 2015

- En partenariat avec l'UNICEF, il a été organisé un mini atelier sur le thème : « *Harmonisation des pratiques en vue de la mise en œuvre d'une politique pénale en matière de jugement des mineurs en république du Bénin* », le 04 septembre 2015 à Cotonou au Centre de Documentation d'Information Juridique ; Les différents communicateurs étaient : Maître Elvire VIGNON, maître Olga ANASSIDE, le Président CHABI MAMA, le Juge des mineurs de Natitingou et enfin le Juge TOFFOUN.

Cet atelier a fait ressortir les innovations du Code à savoir :

- *La création des Tribunaux Amis des Enfants dans toutes les juridictions, chambre des mineurs dans les cours d'appels ;*
- *La nomination d'un magistrat du parquet chargé des mineurs ;*
- *La saisine des juridictions par l'enfant capable de discernement (art149) ;*
- *La création des institutions de protection d'enfant ;*
- *De nouvelles infractions en plus de celles qui existent déjà ;*
- *Spécification des devoirs de l'enfant ;*
- *Institution de procédure extra judiciaire (art 240 à 247) ;*
- *Obligation de déclarer l'enfant dans un délai de 21 jours après sa naissance.*

Mais a également énuméré les défis relevés pour que le Code de l'Enfant puisse favoriser un développement harmonieux de l'Enfant Béninois.

AFA-B a également participer à plusieurs colloques sur invitation du (de):

- **Garde des Sceaux, Ministre de la justice**
 - Pour l'élaboration du plan d'action des tribunaux amis des enfants ;
- **La Direction de la Famille, de l'Enfance et de l'Adolescence**
 - A l'atelier de consultation nationale des acteurs en vue de l'évaluation des dix (10) ans d'application du Code des Personnes et de la Famille
- **L'Association Béninoise de Droit du Développement (ABDD)**
 - Au comité de pilotage du projet " Droit de la Santé dans la lutte contre le sida et le VIH ;
 - A la conférence sur "l'actualité du droit de la famille"
- **CARE : Care Internationale Bénin/Togo**
 - A la validation de l'étude de base Initiative "TEMPS", Travaillons Ensemble contre les Mariages Précoces,
- **Equality Now et Solidarité pour les droits de la femme africaine**
 - A un atelier de formation sur le thème :
« chirurgie des litiges : contentieux sur les violences faites aux femmes dans le régime africain des droits humains » à Dakar
- **Médecins du monde**
 - A une rencontre pour la défense des personnes victimes de violence basées sur le genre
- Etc.

En 2016

AFA- B a participé à plusieurs ateliers sur invitations du (de):

- **Garde des Sceaux, Ministre de la justice**
 - A l'atelier de dissémination du code de l'enfant au profit des magistrats greffiers et travailleurs sociaux ;
 - Pour l'élaboration des procédures de tribunaux adaptés et sensibles aux enfants.
- **Ministère du travail, de la fonction publique et des affaires sociales**
 - l'atelier d'état des lieux sur la Protection des Enfants au Bénin ;
 - Comité Ad'hoc pour la préparation de la Campagne Tolérance Zéro contre le mariage des enfants ;
 - Au lancement du film sur le travail des enfants dans les marchés.
- **WILDAF BENIN**
 - A l'atelier de validation des outlis qui intègrent les spécificités des personnes handicapés ;
 - A l'atelier de pré-validation du rapport sur l'étude socio juridique de référence sur le mariage précoce /forcé dans les douze départements du Bénin.

- **ONG Changement Social Benin**
 - Au lancement de la troisième quinzaine thématique portant sur « la Protection et la promotion de la Femme » ;
 - Au lancement de la 4^{ème} quinzaine thématique portant sur la « Protection de l'Enfance » ;
 - Au lancement de la 5^{ème} quinzaine thématique portant sur « L'amélioration des conditions de détention en milieux carcéraux en République du Bénin ».
- **Enfants Solidaires d'Afrique et du Monde-BENIN**
 - Au séminaire régional-Médiations-Pour une justice restauratrice et la réinsertion des enfants en conflit avec la loi.
- **CIPCRE-BENIN**
 - Pour la préparation et la gestion technique du plaidoyer de haut niveau pour le renforcement du dispositif de répression des abus sexuels sur les mineurs au Bénin.
- **Institut des Filles de Marie Auxiliatrice**
 - A la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes :Violences faites aux femmes et aux filles au le 25 novembre 2016 au sein du Marché DANTOKPA.
- *Etc.*

En 2017

AFA-B a également pris part à plusieurs ateliers sur invitation du (de) :

- **Du Garde des Sceaux, Ministre de la justice**
 - A l'atelier de dissémination de la plaquette sur le mécanisme de référencement des enfants face à la justice.
- **Ministère du Travail, de la Fonction Publique et des Affaires Sociales**
 - A la célébration de la journée Mondiale contre le travail des enfants et lancement de la campagne dénommée « Zéro enfant en situation de travail dans les marchés et carrefours des grandes villes du Bénin »
- **OCPM (Office Central de Protection des Mineurs)**
 - A l'atelier de validation du plan d'extension de l'office central de protection des mineurs à d'autres départements.



Association des Femmes Avocates du Bénin

Tél : +229 21 00 27 79 / 01BP4449 Cotonou / e-mail : afa-b@afab-benin.com

Site Web: www.afab-benin.com

Page facebook: www.facebook.com/AFABOFFICIEL

N° d'enregistrement 2013/017/DEP ATL-Litt./SG/SAG-ASSOC
du 28 Mai 2013

CONSULTATIONS GRATUITES

- Mercredi au Tribunal de Première Instance de Première Classe de Cotonou de 15 heures à 17 heures
- Jeudi par quinzaine au Tribunal d'Abomey-Calavi de 15heures 30 à 17 heures 30
- Une fois par mois au Centre de Promotion Sociale (CPS) à Parakou
- Une fois par mois au Tribunal d'Abomey

Nous réitérons nos sincères remerciements
à ceux qui nous ont soutenus



Réalisé par : Aimée MAZIMPAKA et Emmanuel k.FADONOUGBO
Contacts : 67-76-43-46/95-18-80-57



Association des Femmes Avocates du Bénin

Tél : +229 21 00 27 79 / 01BP4449 Cotonou / e-mail : afa-b@afab-benin.com

Site Web: www.afab-benin.com

Rejoignez-nous sur

facebook

www.facebook.com/AFABOFFICIEL

